

## Un observatoire...très attendu !

**La FEHAP salue la décision du ministère de la Santé de créer un dispositif de mesure des délais d'attente**

La Fédération des Etablissements d'Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP) salue le lancement par le Ministère de la Santé d'études pour la mesure des délais d'attente dans l'accès aux soins.

Pour la FEHAP, si l'on devait résumer les préoccupations des Français en matière de soins et d'autonomie à deux priorités elles seraient : le reste à charge et les délais d'attente.

Dès 2011, la FEHAP dans ses propositions 2012-2017 « Pour une solidarité active au service de nos concitoyens et de leur Santé » avait formulé l'idée d'instaurer des **délais d'attente opposables pour les usagers** des services de santé, des maisons de retraites, des maisons départementales pour personnes handicapées et des structures de garde d'enfants. La Fédération avait alors suggéré aux candidats aux élections présidentielle et législatives la création d'un **Observatoire des délais d'attente auprès du Parlement** et de **définir des indicateurs région par région**, régulièrement actualisés.

La Fédération manifeste sa grande satisfaction de voir le Ministère s'atteler à cette problématique cruciale pour les citoyens, qui amplifie l'engagement présidentiel d'un accès aux urgences pour tous en moins de trente minutes qui doit prendre en compte des organisations économes en délais d'attente.

La FEHAP souhaite vivement que cette première étude qui a vocation à définir le périmètre du dispositif statistique relatif à la mesure des délais d'attente prenne en compte la notion d'accès aux soins de manière transversale, en incluant l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants, des personnes en situation d'exclusion par les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il s'agit ainsi d'avoir un outil adapté à tous les domaines.

La FEHAP est prête à apporter son appui à l'action publique en préparation en mettant à disposition sa capacité d'expertise et les différentes études qu'elle a récemment réalisées avec la Nouvelle Fabrique des Territoires et le Professeur Emmanuel Vigneron, géographe de la Santé, sur les inégalités géographiques de santé et les dynamiques territoriales.

**Contacts FEHAP :** Yves-Jean Dupuis, Directeur Général, FEHAP : 01 53 98 95 08

Jean-Baptiste Boudin-Lestienne, Responsable de la communication  
01.53.98.95.30 - [jean-baptiste.boudin-lestienne@fehap.fr](mailto:jean-baptiste.boudin-lestienne@fehap.fr)

A propos de la FEHAP :

*La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.*

*La FEHAP en chiffres c'est 3 730 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 220 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.*

*Pour plus d'information : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)*